



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 13 JUIN 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSÉS : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, GOUFFRANT, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mmes LANNEVERE, DURRUTY, MM. DOMÈGE, LIÉNARD, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. MONDORGE ; Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MILLET-BARBÉ à Mme CASTEL ; M. PAUL-DEJEAN à M. CAZAUX ; M. BRISSON à M. GRENADE ; M. GOUFFRANT à M. ETCHEGARAY ; M. LAFITE à Mme CONTRAIRES.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme GENTILI.

O/J N° 22 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION.
RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE BON FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME MUTUALISEE DE SERVICES NUMERIQUES.

Monsieur MONDORGE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La compétitivité d'un territoire est le résultat d'un ensemble de facteurs parmi lesquels interviennent les technologies numériques.

Pour un territoire, la présence d'une infrastructure de télécommunication performante, d'offres concurrentielles d'accès au Haut Débit, d'une main d'œuvre qualifiée pour utiliser les services numériques qui participent directement à la performance de nos économies modernes sont des facteurs d'attractivité évidents.

C'est pourquoi, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une démarche visant à la réalisation et à la gestion d'une plateforme mutualisée de services numériques sur la Technopole d'Izarbel.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 18 JUIN 2008

Affiché le 18 JUIN 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

L'opération visée répondant aux critères des services publics à caractère commercial et industriel, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 20 novembre 2003, d'engager une procédure de délégation de Service Public en vue de son exploitation dans le cadre d'un contrat de concession approuvé lors du Conseil du 12 novembre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local un rapport d'activités a été préparé comportant tous les éléments permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures mises en œuvre par le délégataire pour atteindre les objectifs fixés dans le contrat de concession.

La plateforme ADITU propose ainsi une offre, en ligne, de 60 services numériques à forte valeur ajoutée, qui est aujourd'hui utilisée par des acteurs publics de plus en plus présents mais surtout par plus de 3 500 toutes petites entreprises (T.P.E.) du Pays Basque.

L'année 2007 a été, par ailleurs, marquée par l'aménagement de la deuxième salle d'hébergement permettant ainsi d'amener la superficie de la plateforme mutualisée de services numériques à 60 m², conformément au contrat de concession établi et signé.

Ces travaux entièrement à la charge des deux actionnaires (groupe Overlap / C.D.C.) de la société d'exploitation, visaient à proposer aux clients industriels (Aéronautique, Glisse, ...) de la plateforme ADITU des architectures de très haut de gamme (puissance, fiabilité, sécurité, ...) et de très forte disponibilité (24/24h sur 365 jours) pour accompagner leurs projets de développement sur de nouveaux marchés à dimensions stratégique et technologique.

Au-delà, le caractère de proximité et l'exigence de très forte valeur ajoutée imposée dans le cahier des charges de cette plateforme mutualisée de services numériques constituent aujourd'hui un gage de confiance pour les acteurs de l'industrie locale et un argument de poids pour renforcer l'offre des nouvelles zones d'activités en cours d'aménagement sur le B.A.B.

Le rapport d'activités 2007 reprenant les critères d'évaluation du service public délégué a été présenté devant les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 9 juin 2008.

En conséquence de quoi, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de la présentation de ces différents documents constituant le rapport de l'année 2007 de suivi de la plateforme mutualisée de services numériques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 2007

SUR LA QUALITE ET LE BON FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME

MUTUALISEE DE SERVICES NUMERIQUES